

NOTE D'ORIENTATION STRATEGIQUE 2023-2024

I.Présentation de l'établissement.....	2
II.Le contexte réglementaire et médico-économique.....	3
III.Les orientations stratégiques	4
1.La prise en charge médicale.....	4
2.La coopération territoriale.....	4
3.La politique qualité et gestion des risques.....	4
4.La qualité de vie au travail.....	5
5.La participation aux politiques de santé publique	5
6.L'efficience comme modèle de développement.....	5

I. Présentation de l'établissement

- Le centre de SIBOURG est un établissement de SMR polyvalent avec une unité de SLD ; il appartient à un groupe familial (SSR les Feuillades, EHPAD Sainte Victoire, EHPAD Les Amandines).
- Transféré en 1992 sur le plateau de Célony, puis agrandi et rénové en 2006, cet établissement implanté dans le bassin de vie des usagers et situé à proximité des établissements de court séjour, favorise la réinsertion des patients dans leur environnement d'origine.

Le Centre dispose :

- ❖ D'un plateau technique dédié à la rééducation et à la réadaptation
- ❖ D'équipes pluri professionnelles formées qui assurent une permanence des soins 24H/24 et 7jours/7 :
 - Des médecins généralistes et gériatres
 - Des Rééducateurs : kinésithérapeutes libéraux
 - Des soignants : infirmiers, aides-soignantes
 - Une diététicienne
 - Une Assistante sociale
 - Une psychologue
 - Des personnels administratifs et de fonctions logistiques
 - Des personnels d'encadrements
- ❖ D'une pharmacie à Usage Intérieur (PUI), à travers un Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) depuis le 26/03/2012.
- ❖ D'une convention avec le laboratoire KANTYSBIO
- ❖ D'une convention avec le centre d'imagerie médicale AXIUM

II. Le contexte réglementaire et médico-économique

La réforme de la tarification pour les établissements SSR est devenue une réalité depuis le mois de janvier 2024.

L'établissement doit intégrer cette nouvelle donne pour améliorer l'efficacité dans la prise en charge et le parcours du patient.

Le nouveau Plan Régional de Santé (PRS) de la région PACA a été publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en novembre 2023.

Le renouvellement des autorisations de fonctionner de l'établissement est prévu pour les années 2024 - 2025 avec une réforme tant sur les spécialisations que sur la mise en place de lits d'hospitalisation de jours.

Dans ce contexte, il est hasardeux de proposer un nouveau projet d'établissement avant d'avoir pu dialoguer avec l'agence régionale de santé, notamment sur les nouvelles autorisations à venir.

Il a donc été décidé de reporter l'écriture du projet d'établissement du centre de Sibourg à la publication de nos futures autorisations.

Pour autant, la direction en collaboration avec la CME (Conférence Médicale d'Etablissement) et le CQGRV (Comité de la Qualité de la Gestion des Risques et des Vigilances) de l'établissement, a établi les orientations stratégiques du centre de Sibourg qui serviront de base au futur projet d'établissement.

III. Les orientations stratégiques

Comme écrit précédemment, ces orientations sont le fruit d'une réflexion menée par la direction en collaboration avec la CME et le CQGRV.

La préparation de la certification du centre de Sibourg et notamment l'investigation des différents processus a permis de nourrir ce travail.

Ces orientations sont développées ci-dessous au travers de six axes :

1. La prise en charge médicale

La prise en charge des patients en SSR comme en USLD est une priorité pour l'établissement avec un souci d'amélioration permanente de la qualité et de la sécurité des soins.

Le centre de Sibourg poursuit la prise en charge des publics adultes, en hospitalisation complète en vue d'une réinsertion professionnelle et familiale.

La direction et l'équipe médicale ont convenu de l'intérêt de positionner l'établissement sur une demande de spécialisation en réadaptation cardiovasculaire dans le cadre des renouvellements d'autorisation ; ce positionnement est le fruit d'une réflexion menée en collaboration avec les établissements hospitaliers voisins des Bouches-du-Rhône. Il manque actuellement une structure SMR sur notre secteur pour accueillir ces patients dans le cadre d'une réadaptation cardiovasculaire.

Dans le cadre également de ce renouvellement d'autorisation, la Direction et l'équipe médicale ont convenu de l'intérêt de créer une unité SMR d'hospitalisation de jour avec une double spécialisation polyvalente et réadaptation cardiovasculaire.

L'hospitalisation de jour est un élément essentiel dans le parcours du patient et correspond à une aspiration importante pour les usagers du système de santé

2. La coopération territoriale

L'établissement participe avec l'ensemble des acteurs du territoire du Pays d'Aix-en-Provence à une coopération qui permet de construire avec les professionnels de santé de ville et les établissements de santé, une prise en charge continue et organisée de la population environnante, que ce soit en amont ou en aval de notre établissement.

Les évaluations annuelles des différentes conventions de partenariat nous servent d'indicateurs sur l'évolution de cette coopération territoriale.

3. La politique qualité et gestion des risques

La direction d'établissement et son équipe d'encadrement s'appuie sur un management transversal pour développer la politique qualité et la gestion des risques.

La définition de cette politique est définie par trois axes essentiels :

- Garantir et améliorer la sécurité des soins.
- Renforcer la qualité des soins en promouvant un engagement pérenne dans l'évaluation des pratiques professionnelles.
- Consolider les pratiques par la promotion de la bientraitance, du respect des droits du patient. Historiquement, cet axe est plus particulièrement travaillé avec les représentants des usagers.

4. La qualité de vie au travail

Nous sommes convaincus que la qualité de vie au travail est l'un des gages de réussite de la prise en charge de nos patients.

En restant un établissement à taille humaine, la direction a mis en place un management participatif avec des actions fortes, comme la création d'une crèche interentreprises, mais également une politique sociale basée sur l'écoute et le dialogue.

La participation de l'établissement à l'observatoire de la parentalité en entreprise et au réseau C2DS permet le suivi d'indicateurs au niveau national et la mesure du niveau atteint en termes de qualité de vie au travail.

5. La participation aux politiques de santé publique

Le centre de Sibourg souhaite participer comme tout établissement de santé à la politique de santé publique mise en place par le ministère.

Il s'inscrit notamment dans le respect des droits des patients en intégrant les représentants des usagers dans la vie de la structure.

La prise en charge de la douleur est définie comme une priorité de santé publique : l'établissement a financé dernièrement la formation universitaire d'un médecin, et bénéficie de la formation d'un infirmier de nuit sur ce même sujet. Notre CLUD forme et informe nos salariés à cette prise en charge et évalue régulièrement ces procédures.

Le centre de Sibourg dans le cadre de son agrandissement en 2006, a souhaité matérialiser la reconnaissance de la prise en charge des patients en situation précaire. La mise à disposition de chambres doubles permet aux plus démunis d'avoir un accès à notre structure sans coût supplémentaire. L'augmentation sensible du temps de présence de l'assistante sociale concourt également à un meilleur service rendu aux patients en situation précaire.

Au fil des années, nous constatons comme tout un chacun le vieillissement de la population. L'âge moyen de nos patients augmente significativement chaque année ; il est donc primordial de poursuivre notre engagement dans la prise en charge des personnes âgées, enjeu important de santé publique. L'établissement bénéficie d'un recrutement de médecins gériatres et a su s'adapter à cette évolution sociétale. L'unité de soins de longue durée nous permet d'accueillir dans un service de 19 lits cette population médicalement requérante.

6. L'efficience comme modèle de développement

Le contexte particulier pour les établissements de soins médicaux et de réadaptation avec en filigrane une réforme de la tarification dès 2024 et un renouvellement des autorisations dans la foulée nécessitent un pilotage économique très prudent.

Depuis quelques années, le centre de Sibourg a développé la mutualisation de ses moyens avec notamment le centre des Feuillades.

Ainsi, un certain nombre de services, comme notamment la gestion des médecins de garde, la pharmacie, la restauration collective, les gardes et astreintes du service technique, ou bien encore le service qualité, sont des exemples de cette mutualisation.

La mise en place d'un groupement de coopération sanitaire pour permettre notamment de gérer une pharmacie à usage intérieur commune aux deux structures en est la démonstration la plus récente.

Cette politique de mutualisation associée à un management de proximité permettant aux différents chefs de service de gérer un budget en phase avec la réalité du terrain, facilite une gestion optimale de nos ressources avec une attention permanente à la qualité du service rendu à la population.

Fait à Aix en Provence le 19 Mars 2023

Jean Christophe DUCASSE
Directeur



Dr Valérie DUBOIS
Président de la CME

